Ville de
SAINT-CANNAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

ARRETE MUNICPAL AD-2025-25

Portant délégation de fonctions
D'officier d'Etat-Civil à
Monsieur Georges BESSE
Conseiller Municipal

Nous, Maire de la Commune de Saint-Cannat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-17, L2122-18 et L2122-32 ;
Vu le chapitre 1 du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat-Civil du 11 mai 1999 ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : **Monsieur Georges BESSE**, Conseiller Municipal, **EST DÉLÉGUÉ** le pour remplir les fonctions d'officier d'état-civil et en particulier pour célébrer le mariage de Clément VIDAL-NAQUET et de Camille HOPITAL qui aura lieu le :

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à l'intéressé et ampliation sera adressée à Monsieur de Sous-Préfet d'Aix-en-Provence et à Monsieur le Procureur de la République à Aix-en-Provence

Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint-Cannat

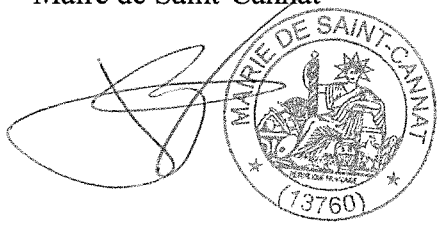

Acte exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 4/06/2025
et notification effectuée le 4/06/2025
Parution sur internet 13/06/2025